

Arrêté du 18 février 2008 relatif à l'obtention d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur par équivalence avec un titre ou une qualification professionnelle — Annexe

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	26/08/2011
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVT0803630A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018193556

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Vous pouvez consulter le tableau dans le JO n° 51 du 29/02/2008 texte numéro 9 [...]

[...] RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Nouvelle-Calédonie Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. [...]

[...] A. — Personnels relevant du ministère chargé de la mer : La liste des titres permettant l'obtention d'une équivalence aux personnels des corps relevant du ministère chargé de la mer figure au A de l'annexe [...] B. - Personnels relevant du ministère chargé du budget, direction générale des douanes et droits indirects : La liste des titres permettant l'obtention d'une équivalence aux personnels relevant de la direction [...]

[...] ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Vu le décret n° [...]

TEXTES VISÉS

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Vu le décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur, notamment son article 5 ; Vu l'arrêté du 28 août 2007 modifié relatif à la compétence territoriale des services instructeurs en application des articles 4, 22 et 33 du décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ; Vu l'arrêté du 28 septembre 2007 relatif au permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur, à l'agrément des établissements de formation et à la délivrance des autorisations d'enseigner ; Sur proposition du directeur des affaires maritimes, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVT0803630A du 26 août 2011, « Arrêté du 18 février 2008 relatif à l'obtention d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur par équivalence avec un titre ou une qualification professionnelle – Annexe ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018193556> (consulté le 29 août 2026).